

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 9 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace séraphin GIMBERT de Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, A GUIBERT-BATTAINI, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de G FANGIER), E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, C DUCHAMP, S GENEST, G SAUGLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, J LAFFONT M GUYON, G ANTONY, P ROUX, MF MARTIN, JL ARNAUD, S REYNIER (proc de C WIOT), J BOYER, F SOULAVIE, M CEYSSON (proc de B SOUCHE), A ROUSSET (proc de F CHASSON) M TOURVIELHE et M TAUPENAS.

Nombre de conseillers
En exercice : 52
Présents : 37
Procurations : 5
Votants : 42
Absents : 10

Secrétaire de séance : F SOULAVIE

Absents : M ALLAMEL, K ESSAYAR, R KAPPEL, B TEYSSIER, P CORTIAL, J SEBASTIEN, V VANDUYNLAGER, M CHAZE, G DOZ et A LAURENT.

En présence des suppléants non votants : P AYMARD.

Date de convocation : 2/04/2024

Objet : ZA Bourdary : cession d'une parcelle à la SCI des Containers.

Suite à la délibération décidant l'acquisition par la CCBA de partie de la parcelle cadastrée section D n°4697 représentant une surface de 152 m² au prix de 5 320 €, tous frais à la charge de la CCBA, il est envisagé de céder cette parcelle à la SCI des Containers.

En effet, la SCI des Containers, représentée par M. Brès, déjà propriétaire d'un lot sur la ZAE de Bourdary au 29 rue de Bourdary (parcelle D 4901) souhaite moderniser ses installations. L'exploitant, la SARL Stockage 07, qui propose aux particuliers des locaux de stockage et de garde-meubles, envisage de construire de nouveaux bâtiments, d'augmenter la capacité de stockage et de rationaliser les conditions de circulation interne.

Elle sollicite l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section D n°4697, pour une surface de 152 m², afin de pouvoir installer des bâtiments à angle droit, bien moins onéreux, et respecter les prospects par rapport aux parcelles voisines.

Aussi, il est proposé de céder les 152 m² sollicités par la SCI Les Containers à prendre dans la parcelle cadastrée section D n°4697 (d'une surface initiale de 553 m²), à la SCI des Containers, au prix de 35 € le mètre carré, soit 5 320 €, conformément à l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat, auxquels s'ajoutent l'ensemble des coûts et honoraires de mutation d'acquisition et de cession par la CCBA.

La présente délibération est prise sous réserve de la décision du Conseil Municipal d'Aubenas de céder à la CCBA la partie de la parcelle D 4697 aux conditions présentées.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver la cession de 152 m² de terrain issus de la parcelle D 4697, à la SCI des Containers, au prix de 35 € le mètre carré, soit 5 320 €, tous frais à la charge de l'acquéreur ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous actes aux effets des présentes.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 10 avril 2024.
Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20240409-DEL09042024-07-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024